

L'ALLEMAND HORN RECUSE SON JUGE

IL PRETEND QUE SON CAS RE-
LEVE DU SECRETAIRE D'ETAT
ET NON DU TRIBUNAL.

Bangor, Maine, 18.—Werner Horn, comparaisant devant le commissaire américain, Charles Reid, fait valoir, aujourd'hui, le fait qu'en tentant de détruire le pont international, à Vanceboro, il a commis un acte d'hostilité, qui doit être envisagé au point de vue des relations internationales.

La comparution de Horn a trait à l'acte d'accusation porté contre lui par la cour fédérale, à Boston, lui imputant le transport illégal d'explosifs de New-York à Vanceboro.

L'avocat conseil de l'inculpé, ancien membre du Congrès O'Connell, mettra en doute la compétence du tribunal, sous prétexte que Horn, en sa qualité de lieutenant du 17ème régiment de l'armée allemande, constituait un agent de son gouvernement, et que le transport des explosifs est une question plutôt du ressort du secrétaire d'Etat que du tribunal.

MM. Rogers et Merrill représentent le gouvernement. Si le commissaire juge qu'il y a lieu de retenir Horn on croit qu'il lui intimera d'attendre que la cour de district à Portland lui signifie un bref entraînant sa déportation au Massachusetts.